

INFO OLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER



avec
Certiphyto

25 mai 2017

INFOLIVE n° 5

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'AFIDOL : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2017>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformatons>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

IRRIGATION

Déficit hydrique marqué dans l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, ainsi que dans les vergers enherbés et en sols filtrants. Un arrosage y est particulièrement indiqué. En Rhône-Alpes et dans le Gard, les réserves en eau des sols sont encore satisfaisantes.

CEIL DE PAON

Pas de pluie prévue : inutile de traiter.

TEIGNE

Si vous avez estimé au moins 10% de feuilles minées, et si votre parcelle est toujours au stade « boutons blancs », alors vous pourrez appliquer un traitement à base de *Bacillus thuringiensis*.

MOUCHE

Pas de préconisation particulière. Si vous êtes utilisateur de pièges Vio-Trap, la pose de ces pièges s'effectue dès la fin de la floraison.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie
Occitanie



Rhône-Alpes
Rhône-Alpes

IRRIGATION

☞ Pluies :

Ce printemps, les pluies ont été plus abondantes en Rhône-Alpes, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans le Gard. On observe un déficit hydrique plus ou moins marqué dans les secteurs situés à l'ouest de Montpellier.

☞ État des réserves en eau des sols :

L'AFIDOL a équipé une vingtaine d'oliveraies de sondes tensiométriques. Le niveau d'assèchement des sols y est mesuré en temps réel.

Secteur géographique		Cumul des pluies en avril	Cumul des pluies en mai	Capacité de rétention en eau des sols	Etat hydrique en surface (30 cm)	Etat hydrique en profondeur (60 cm)
Languedoc-Roussillon	11 - Clape	35 mm	15 mm	Moyenne	Très sec	Très sec
	11 - Minervoies	15 mm	20 mm	Moyenne	Très sec	Très sec
	11 - Narbonne	Problème	20 mm	Moyenne	A l'arrosage depuis avril	
	30 - Costières	80 mm	30 mm	Moyenne	Humidité correcte	Début d'assèchement
	30 - Sommières	70 mm	65 mm	Elevée	Confort hydrique	Confort hydrique
	30 - Uzès	65 mm	50 mm	Moyenne	Début d'assèchement	Début d'assèchement
	34 - Clermont l'Hérault	35 mm	35 mm	Faible	Très sec	Très sec
	34 - Etang de Thau	Problème sur pluviomètre		Assez élevée	A l'arrosage depuis le 10 avril – 6 ^{ème} arrosage	
	66 - Albères	30 mm	40 mm	Faible	A l'arrosage depuis le 20 avril – 4 ^{ème} arrosage	
	66 - Aspres	10 mm	25 mm	Moyenne	A l'arrosage depuis le 15 avril – 7 ^{ème} arrosage	
PACA	04 - Valensole	Problème sur pluviomètre		Elevée	Sec	Sec
	04 - Vallée de Durance	75 mm	45 mm	Faible	Humidité correcte	Humidité correcte
	06 - Grasse	Problème sur pluviomètre		Assez élevée	Sec	Sec
	06 - Vallée du Var	60 mm	20 mm	Elevée	Sec	Très sec
	13 - Alpilles	90 mm	25 mm	Très faible	Début d'assèchement	Très sec
	13 - Etang de Berre	60 mm	20 mm	Faible	A l'arrosage depuis le 19 avril – 5 ^{ème} arrosage	
	13 - Garlaban	50 mm	40 mm	Elevée	Sec	Sec
	83 - Hyères	40 mm	15 mm	Assez élevée	A l'arrosage depuis le 29 avril – 2 ^{ème} arrosage	
	83 - Vallée de l'Argens	60 mm	30 mm	Moyenne	A l'arrosage depuis le 18 avril – 5 ^{ème} arrosage	
	83 - Aups	65 mm	30 mm	Moyenne	Début d'assèchement	Humidité correcte
R-A	84 - Comtat	40 mm	45 mm	Moyenne	Sec	Sec
	84 - Sud Luberon	75 mm	25 mm	Faible	Très sec	Très sec
	07 - Les Vans	40 mm	110 mm	Faible	Confort hydrique	Confort hydrique
	26 - Nyons	40 mm	80 mm	Faible	Début d'assèchement	Humidité correcte

Les réserves en eau sont généralement bien entamées dans les vergers situés dans l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, ainsi que dans les oliveraies enherbées, en sols filtrants.

En Rhône-Alpes et dans le Gard, les réserves en eau des sols sont encore satisfaisantes.

☞ Rappel :

Au printemps, une bonne alimentation hydrique est indispensable à la bonne mise à fruits de l'olivier. **Tout manque d'eau au printemps se traduit par une réduction de la fructification.** Une chute physiologique d'olives peut encore survenir après nouaison.

Nous rappelons que les vergers irrigués au goutte-à-goutte ont une réserve en eau plus petite que les autres et sont par conséquent plus sujets à la sécheresse avant le démarrage de l'irrigation.

ŒIL DE PAON

👉 Observations * :

D'après le BSV n°3 du 25 mai 2017, les niveaux d'infection des vergers sont variables selon les secteurs. Sur les parcelles sensibles et non traitées, de gros dégâts peuvent être observés.

Dans l'Aude, les niveaux d'attaque et la défoliation sont globalement faibles et les vergers sont relativement sains quand les traitements ont été effectués. Dans le Var, les dégâts sont globalement plus importants. Dans les Alpes-Maritimes, les niveaux d'attaque sont plus faibles, avec globalement assez peu de feuilles tachées dans les parcelles, même si la défoliation reste importante.

Nous vous encourageons vivement à vous rendre sur vos parcelles pour observer les dégâts : les taches sur feuilles et la défoliation.



Jeunes taches
d'œil-de-paon

👉 Évaluation du risque :

Le risque de contamination est faible : la météo ne prévoit pas de pluie, au moins pour les 2 semaines à venir.

👉 Préconisations :

Pas de risque de contamination : donc pas de préconisation particulière.

Nous rappelons également qu'il est déconseillé de traiter au cuivre pendant la floraison.

TEIGNE

☞ Observations * :

Les dégâts de teigne actuellement observés sont globalement inférieurs aux seuils de risques (<10% de feuilles minées). Nous vous conseillons cependant de vous rendre sur vos parcelles pour y observer les dégâts.

☞ Évaluation du risque :

Le seuil de nuisibilité est fixé à 10% de feuilles minées. Au delà de ce seuil, on pourra envisager un traitement.

Vous pouvez revenir à l'INFOLIVE n°4 (avril 2017) pour plus de détails sur la reconnaissance des galeries de teignes.

☞ Préconisations :

Si vous avez estimé au moins 10% de feuilles minées, et si votre parcelle est toujours au stade « boutons blancs », alors vous pourrez appliquer un traitement à base de **Bacillus thuringiensis**. Sur les parcelles où la floraison s'est déjà déroulée, il est trop tard pour intervenir.

La lutte contre la teigne avec **Bacillus thuringiensis**

Le *Bacillus thuringiensis* est une bactérie qui produit une toxine nocive pour les larves de lépidoptère (chenilles). Cette toxine se fixe sur des récepteurs particuliers dans l'intestin des chenilles, qui ne peuvent plus se nourrir et meurent rapidement. Il n'existe pas de récepteur équivalent dans les intestins des autres animaux, ce qui confère à ces insecticides une bonne spécificité et un faible impact sur l'environnement.

Pour être efficace les spécialités à base de *Bacillus thuringiensis* doivent être ingérées par les chenilles de teigne : il faut donc mouiller suffisamment le feuillage pour bien atteindre toutes les feuilles. Il faut généralement prévoir plus de 600 L/ha, et qu'il fasse beau dans les jours qui suivent l'application. S'il pleut ou s'il fait froid, renouvelez l'application une semaine ou 10 jours plus tard.

La matière active se dégrade rapidement à la lumière et dans l'eau. Le produit ne doit donc pas être conservé d'une année sur l'autre : n'achetez que la quantité dont vous avez besoin pour votre ou vos applications.



Inflorescence d'olivier au stade « boutons blancs » avec dégâts précoces de teigne (à droite sur la photo)

Nous ne conseillons pas l'utilisation des autres matières actives homologuées contre la teigne (lambda-cyhalothrine et phosmet) car elles sont très toxiques pour les insectes auxiliaires.

MOUCHE

☞ Observations * :

Le vol printanier des mouches se termine : les captures sont faibles. L'activité de la mouche reprendra au cours du mois de juin quand les olives commenceront à grossir.

☞ Évaluation du risque :

En ce moment, pas d'olive : donc pas de risque.

☞ Préconisations :

Si vous le souhaitez, dès la fin de la floraison, vous pourrez poser des pièges **Vio-Trap**. Ces pièges font partie des méthodes de « biocontrôle » et sont autorisés en agriculture biologique.

La durée d'efficacité maximale de ces pièges est de 4 à 5 mois selon les conditions climatiques. En cas de fortes pluies (>150 mm), il faudra remplacer les pièges.

Un sachet a une surface d'action de 50 m² à 100 m², soit 100 à 200 sachets par hectare (1 sachet = 3,30 € HT).

Sur le pourtour de la parcelle et dans les zones sensibles : placer un sachet par arbre.

À l'intérieur de la parcelle : traiter un arbre sur deux.

Pour les parcelles inférieures à 1 ha : poser un piège par arbre. Pour les arbres isolés : poser deux pièges par arbre.

En cas de récolte après le 15 novembre : remplacer la moitié des pièges au cours de la première quinzaine de septembre.

Attention : ces pièges sont à réserver aux vergers isolés. Sinon, vous risqueriez d'attirer les mouches des voisins.

Qu'est-ce que le « biocontrôle » ?

Les produits de biocontrôle sont définis par la loi comme un ensemble de méthodes de protection des végétaux par l'utilisation de mécanismes naturels. Ces techniques sont fondées sur les interactions qui régissent les relations entre espèces dans le milieu naturel. Ainsi, le principe du biocontrôle repose sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication.

Les produits de biocontrôle comprennent en particulier :

- *les macro-organismes (notamment des acariens, insectes et nématodes, utilisés pour protéger les plantes des bio-agresseurs via la lutte biologique).*
- *et les produits phytopharmaceutiques qui sont composés de micro-organismes, de médiateurs chimiques tels que les phéromones et les kairomones, ou de substances naturelles d'origine végétale, animale ou minérale.*

La liste de l'ensemble des produits de biocontrôle est disponible sur le lien suivant :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site-bo-agri/instruction-2017-289/telechargement>

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.